



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Enquête publique préalable à une décision sur une demande de permis de construire une centrale solaire au sol à Olette, lieu-dit « La Bastide », présentée par la société « KER PARK 4 »

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SEFSR/2021230-0001 du 18/08/2021, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique préalable à une décision sur une demande de permis de construire concernant une centrale solaire au sol présentée par la société de projet « KER PARK 4 », filiale de la société « Générale du solaire », au lieu dit « La Bastide », à Olette.

La commune d'Olette-Evol est le siège de l'enquête publique dont le périmètre est étendu aux communes de Jujols, Oreilla, Serdinya-Joncet et Souanyas. Cette enquête se déroulera sur une durée de 36 jours, du **jeudi 16 septembre au jeudi 21 octobre 2021**. Un exemplaire du dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact, l'avis émis le 20 janvier 2021 par la Mission Régionale d'Autorité environnementale Occitanie ainsi que les délibérations des conseils municipaux des communes concernées, sera consultable dans les mairies de Jujols, Olette-Evol, Oreilla, Serdinya-Joncet et Souanyas afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public comme suit, sous réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire :

Jujols	Olette-Evol	Oreilla	Serdinya-Joncet	Souanyas
Ma J : 14h - 18h30	L Ma Me J V : 9h - 12h J : 14h - 18h	J : 13 h30 - 17h	L Ma J V : 8h - 13h	Ma : 9h - 16h

Les observations et propositions pourront être envoyées par écrit à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, Hôtel de ville, 66360 Olette-Evol. L'ensemble des observations écrites est consultable en mairie d'Olette-Evol pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet « [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr) », rubrique « publications » / « enquêtes publiques et autres procédures » / « enquêtes publiques – photovoltaïque/La Bastide, Olette-Evol » ainsi que sur le site internet accueillant le registre dématérialisé mis à disposition par le maître d'ouvrage à l'adresse suivante où le public pourra également communiquer ses observations et y consulter celles recueillies :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2611>

Un poste informatique est mis à disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin à Perpignan pour la consultation du dossier dont il sera possible d'obtenir copie à ses frais (sur RV au 04 68 38 12 57/55).

M. Guillaume Castellazzi, chef de projets énergies renouvelables, représente le maître d'ouvrage du projet : [guillaume.castellazzi@gdsolaire.com](mailto:guillaume.castellazzi@gdsolaire.com)/06-25-46-59-58.

Monsieur Bernard Kibkalo, ingénieur retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public au cours des permanences fixées comme suit :

Olette-Evol	J 16/09/21, 9h – 12 h Ma 05/10/21, 10h – 12h J 21/10/21, 15h – 18 h	Jujols	Ma 05/10/21, 15h - 18h
-------------	---	--------	------------------------

Les rapport, conclusions et avis rendus par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter du jour de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales («[www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)» /cf. rubrique supra), dans les mairies incluses au périmètre de l'enquête ainsi qu'à la DDTM (cf supra).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet des Pyrénées-Orientales soit délivrera un permis de construire assorti ou non de prescriptions, soit opposera un refus à la demande.